



# Conseil économique et social

Distr. générale  
10 août 2021  
Français  
Original : anglais

---

## Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur  
la protection et l'utilisation des cours d'eau  
transfrontières et des lacs internationaux

### Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau

Seizième réunion\*

### Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation

Seizième réunion\*

Genève, 26-28 avril 2021

## Rapport du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation sur leur troisième réunion conjointe

---

\* Troisième réunion conjointe des deux Groupes de travail.



## I. Introduction

1. Le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation, tous deux créés en vertu de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau), ont tenu leur troisième réunion conjointe au Palais des Nations à Genève du 26 au 28 avril 2021<sup>1</sup>.

### A. Participation

2. Les délégations des pays ci-après ont participé à la réunion : Afghanistan, Albanie, Allemagne, Angola, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Égypte, Espagne, Estonie, État de Palestine, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée-Bissau, Hongrie, Iraq, Italie, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Liban, Libéria, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Maroc, Mexique, Monténégro, Myanmar, Norvège, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchèque, Togo, Tunisie et Ukraine.

3. L'Union européenne était également représentée.

4. Ont aussi assisté à la réunion des représentants des organisations internationales suivantes : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ; Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) ; Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) ; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ; ONU-Eau ; Organisation météorologique mondiale (OMM).

5. Les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales (ONG) ci-après, le secteur privé et les institutions universitaires ci-après étaient représentés à la session : Union africaine ; Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral ; Université technique de Brandebourg (Allemagne) ; Université d'Europe centrale (Hongrie) ; Université de Chongqing (Chine) ; Commission centraméricaine de l'environnement et du développement ; Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Commission de la CEDEAO) ; Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau ; Banque de développement du Conseil de l'Europe ; Écopotamie (France) ; Environmental Peacebuilding Association ; Geneva Water Hub/Université de Genève (Suisse) ; Agence allemande de coopération internationale ; Université allemande de Jordanie (Jordanie) ; Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ; Partenariat mondial pour l'eau ; Fonds vert pour le climat ; Human Right 2 Water (Suisse) ; Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines (IGRAC) ; India Water Partnership ; Banque interaméricaine de développement (BID) ; Réseau international des femmes libérales (Pays-Bas) ; Commission internationale de la Meuse ; Réseau international des organismes de bassin (RIOB) ; Centre international d'évaluation de l'eau (IGRAC) ; Université Kasdi Merbach (Algérie) ; Commission du bassin du lac Tchad ; Commission du Mékong ; Autorité du bassin du Mono ; Université nationale de La Plata (Argentine) ; Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ; Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) ; Commission permanente du bassin hydrographique de l'Okavango ; Centre d'information scientifique de la Commission inter-États pour la coordination de l'utilisation des ressources en eau de l'Asie centrale ; Trésor des valeurs permanentes (Serbie) ; Tufts University (États-Unis d'Amérique) ; Institut turc de l'eau ; Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée ; Université de Bologne (Italie) ; Université d'East Anglia (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ; Université hydrométéorologique d'État de la Russie (Fédération de Russie) ; Université de Northumbria (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ; Centre pour la diplomatie de l'eau de l'Université jordanienne des

---

<sup>1</sup> Tous les documents se rapportant à la réunion peuvent être consultés sur une page spéciale du site Web de la Convention sur l'eau (<https://unece.org/environmental-policy/water/events/3rd-Joint-meeting-WGIWRM-and-WGMA>).

sciences et de la technologie (Jordanie) ; Women for Water Partnership (Pays-Bas) ; Banque mondiale.

## **B. Questions d'organisation**

6. M<sup>me</sup> Heide Jekel (Allemagne), Coprésidente du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, M<sup>me</sup> Lea Kauppi (Finlande), Coprésidente du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation et M. Niokhor Ndour (Sénégal), Coprésident du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation ont présidé de concert la troisième réunion conjointe.

7. Les membres des deux Groupes de travail ont adopté l'ordre du jour (ECE/MP.WAT/WG.1/2021/1-ECE/MP.WAT/WG.2/2021/1). Le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau a adopté le rapport sur sa quinzième réunion (ECE/MP.WAT/WG.1/2020/2). Le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau a adopté le rapport sur sa quinzième réunion (ECE/MP.WAT/WG.1/2019/2).

## **II. Faits nouveaux concernant la coopération dans le domaine des eaux transfrontières au niveau mondial et dans le cadre de la Convention**

8. M<sup>me</sup> Kauppi a expliqué que les principaux faits nouveaux mondiaux liés à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières devaient être pris en compte dans les activités de la Convention et le futur programme de travail.

9. Le représentant d'ONU-Eau a communiqué des informations sur l'organisation de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) (New York, 22-24 mars 2023), qui serait précédée d'une réunion préparatoire d'une journée en novembre 2022 à New York, de processus préparatoires régionaux qui seraient facilités par les commissions régionales des Nations Unies, ainsi que d'un certain nombre d'autres réunions préparatoires. Il a également rendu compte des résultats de la réunion de haut niveau sur l'eau convoquée par le Président de l'Assemblée générale (New York, 18 mars 2021) et de l'évolution de la situation concernant le Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6.

10. Un représentant de la Finlande a fait état d'une évolution positive de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières grâce à la reconnaissance de l'importance qu'il y avait à accélérer les actions transfrontières pour appuyer l'objectif de développement durable n° 6 dans la déclaration commune destinée à la réunion de haut niveau relative à l'eau convoquée par le Président de l'Assemblée générale et cosignée par 161 pays.

11. Un représentant du Sénégal a rendu compte de l'état d'avancement du processus préparatoire du neuvième Forum mondial de l'eau (Dakar (Sénégal), 21-26 mars 2022) consacré à la sécurité de l'approvisionnement en eau aux fins de la paix et du développement. Il a remercié le secrétariat pour la coordination du groupe d'action 3B chargé de mettre en œuvre la coopération transfrontière pour favoriser la paix et prévenir les conflits.

12. Le secrétariat a présenté le processus préparatoire de l'élaboration du projet de programme de travail pour 2022-2024 (ECE/MP.WAT/WG.1/2021/4-ECE/MP.WAT/WG.2/2021/4) et a exposé de façon détaillée les résultats de l'enquête menée auprès des points de contact et des partenaires à cette fin ainsi que les considérations générales qui étaient prises en compte pour l'élaboration du projet. Il a décrit le calendrier prévu pour la finalisation du programme.

13. M<sup>me</sup> Kauppi a expliqué les faits nouveaux liés à l'organisation de la neuvième session de la Réunion des Parties à la Convention. En raison des incertitudes liées aux mesures de lutte contre la pandémie de coronavirus (COVID-19) et conformément à la décision prise par le Bureau de la Convention, la réunion se tiendrait du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2021 en mode hybride à Genève, au lieu de Tallinn comme prévu initialement.

14. Les Groupes de travail :

a) Se sont félicités de l'organisation en mode hybride de la neuvième session de la Réunion des Parties du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2021 à Genève et ont chargé le secrétariat, en coopération avec le Bureau, de prendre toutes les dispositions nécessaires ;

b) Ont exprimé leur profonde gratitude à l'Estonie pour tous les préparatifs déjà effectués en vue d'accueillir la neuvième session de la Réunion des Parties ;

c) Ont invité l'Estonie à accueillir en 2022 à Tallinn une manifestation importante dans le cadre de la Convention, comme la célébration du trentième anniversaire de la Convention, éventuellement avant ou après la réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau ;

d) Ont invité l'Estonie à continuer à jouer un rôle de premier plan dans les préparatifs de la neuvième session de la Réunion des Parties ;

e) Ont favorablement accueilli le Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6 et ont encouragé les pays et les organisations à contribuer à sa mise en œuvre ;

f) Ont souligné la nécessité de mettre en évidence l'importance et les avantages de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières dans le cadre des processus mondiaux relatifs à l'eau, tels que la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action, et ont demandé au secrétariat de contribuer à ces processus et d'organiser une manifestation régionale/thématique préparatoire.

### III. État des ratifications

15. Le secrétariat a informé les participants que la Convention comptait 44 Parties en avril 2021.

16. Le représentant de l'Iraq a indiqué que le projet de loi relatif à l'adhésion à la Convention était au stade final de l'adoption puisqu'il avait été adopté par le Parlement en deuxième lecture. On espérait que le processus d'adhésion serait achevé avant la neuvième session de la Réunion des Parties. L'intervenant a souligné la complémentarité de la Convention sur l'eau et de la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (Convention sur les cours d'eau) pour ce qui était d'orienter la coopération dans le domaine des eaux transfrontières. Il a indiqué qu'un comité national avait établi une liste des besoins en matière de soutien technique pour améliorer la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, liste qui serait communiquée au secrétariat dans un avenir proche.

17. Le représentant du Togo a déclaré que l'adhésion avait été approuvée par le Cabinet ministériel et que le processus devait être examiné par la commission parlementaire pour adoption. Le processus d'adhésion devait s'achever en septembre 2021.

18. Le représentant de la Guinée-Bissau<sup>2</sup> a indiqué que, sur la base des efforts précédemment déployés en 2010 pour adhérer à la Convention (qui n'était pas, à l'époque, un instrument mondial), un nouvel instrument d'adhésion à la Convention avait été établi en décembre 2020, et que la Guinée-Bissau procéderait au dépôt de cet instrument auprès du Secrétaire général dans un avenir proche.

---

<sup>2</sup> Déclaration lue par le secrétariat en raison de problèmes de connexion.

19. Le représentant de la CESAO a félicité l'Iraq pour les progrès réalisés dans le processus d'adhésion à la Convention, soulignant qu'un processus participatif aussi méticuleux pourrait servir d'exemple de bonne pratique pour les autres pays intéressés par la Convention. Il a confirmé la volonté constante de la CESAO de soutenir la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et la Convention dans la région, et d'appuyer l'Iraq dans la mise en œuvre de la Convention. Il a fait état de diverses actions menées par la CESAO en faveur de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, y compris le soutien à l'élaboration des principes directeurs du Conseil des ministres de la région arabe chargés de l'eau pour la coopération des pays arabes dans l'exploitation des ressources en eau partagées, la facilitation de l'échange d'expériences en matière de coopération dans le domaine des eaux transfrontières, le soutien à l'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable (ODD) et la traduction en arabe de plusieurs publications.

20. S'exprimant au nom du Bureau, la représentante de la Suisse a félicité les pays sur le point d'adhérer à la Convention pour leurs efforts et a encouragé les autres pays intéressés à faire part au secrétariat de leurs besoins en matière d'assistance technique et juridique. Elle a confirmé que la Suisse était toujours prête à soutenir la mondialisation de la Convention.

21. La représentante de Women for Water Partnership a encouragé la promotion simultanée de la Convention sur l'eau et de la Convention sur les cours d'eau.

22. Les Groupes de travail :

a) Se sont félicités des progrès notables réalisés par la Guinée-Bissau, l'Iraq et le Togo en matière d'adhésion, et ont encouragé les pays sur le point d'adhérer à la Convention à achever le processus dès que possible, afin de participer à la neuvième session de la Réunion des Parties, si possible, en tant que Parties ;

b) Ont encouragé les autres pays à entamer ou à poursuivre leur processus national d'adhésion.

#### **IV. Amélioration de la connaissance de la Convention, augmentation du nombre des adhésions à cet instrument et renforcement de l'application des principes qui y sont énoncés grâce à la coopération**

##### **A. Renforcement des capacités de mise en œuvre de la Convention et appui aux processus nationaux en vue de l'adhésion**

23. Le secrétariat a rendu compte des activités menées avec les Parties et les partenaires pour renforcer les capacités et mieux faire connaître la Convention, parmi lesquelles :

- Contribution à des séances de formation en ligne et apport d'un soutien pour des cours portant sur la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et le droit international de l'eau ;
- Soutien aux initiatives régionales (avec le concours d'organisations régionales et d'organismes de bassin) visant à renforcer les capacités nécessaires pour adhérer à la Convention et l'appliquer ;
- Soutien aux processus nationaux d'adhésion à la Convention ;
- Manifestation visant à présenter officiellement la publication intitulée « *Frequently Asked Questions on the 1992 Water Convention with the Road Map to Facilitate Accession Processes* » (Foire aux questions sur la Convention de 1992 sur l'eau et feuille de route pour faciliter la procédure d'adhésion)<sup>3</sup> (17 novembre 2020).

<sup>3</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.20.II.E.34.

24. Le secrétariat a présenté la note d'orientation d'ONU-Eau intitulée « Les conventions mondiales sur l'eau des Nations Unies : favoriser le développement durable et la paix »<sup>4</sup> et a présenté les futures activités à mener dans ce domaine en 2021 et au-delà.

25. Le représentant de l'Autorité du bassin du Mono a fait état de l'approbation d'une résolution sur l'adhésion des pays membres de cet organisme à la Convention sur l'eau. La résolution avait été approuvée par le Conseil des ministres de l'Autorité du bassin du Mono lors de sa troisième session ordinaire (vidéoconférence, 15 janvier 2021), et les États membres avaient été invités à poursuivre le processus d'adhésion à la Convention sur l'eau. Cette initiative avait encouragé le Bénin et le Togo à redoubler d'efforts.

26. Le représentant de la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement a indiqué que la coopération dans le domaine des eaux transfrontières était l'une des priorités de la stratégie-cadre régionale en faveur de l'environnement pour la période 2021-2025. La Commission œuvrait avec le Partenariat mondial pour l'eau-Amérique centrale, la CEE et d'autres partenaires à aider les pays d'Amérique centrale à concrétiser les avantages tirés de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières.

27. Le représentant de la Commission de la CEDEAO a fait part de l'intérêt porté par plusieurs États membres de la CEDEAO à une adhésion aux conventions mondiales des Nations Unies sur l'eau et a exprimé l'espoir que davantage de pays y adhéreraient. Il a mentionné, pour la période 2021-2022, des plans concernant la coopération avec le secrétariat pour l'organisation de diverses manifestations et l'apport d'un soutien aux processus d'adhésion.

28. Le représentant du Centre pour la diplomatie de l'eau de l'Université jordanienne des sciences et de la technologie a rendu compte des séances de formation organisées par le Centre, a remercié le secrétariat pour son appui et a invité celui-ci à continuer de soutenir le renforcement des capacités en matière de coopération transfrontière dans la région.

29. Les Groupes de travail :

a) Ont réaffirmé leur volonté de soutenir les processus d'adhésion en fournissant une assistance technique et juridique, y compris par la mise en commun des compétences des Parties dans le domaine de la mise en œuvre ;

b) Ont accueilli avec satisfaction l'assistance accordée par les Parties en matière d'adhésion à la Convention ;

c) Ont remercié les donateurs qui avaient fourni des ressources pour appuyer les activités de promotion de la Convention, ainsi que les Parties chefs de file et le Bureau pour l'impulsion politique qu'ils avaient donnée ;

d) Se sont félicités du soutien apporté par les organisations mondiales et régionales et les organismes de bassin, y compris le système des Nations Unies, qui contribuaient à la sensibilisation et au renforcement des capacités en vue de l'adhésion à la Convention et de sa mise en œuvre ;

e) Ont invité les pays et les partenaires à utiliser et à promouvoir la note d'orientation d'ONU-Eau intitulée « Les conventions mondiales sur l'eau des Nations Unies : favoriser le développement durable et la paix » afin de mieux faire comprendre l'utilité et la complémentarité des deux conventions ;

f) Ont décidé d'inclure le domaine d'activité « Renforcement des capacités de mise en œuvre de la Convention et appui aux processus nationaux en vue de l'adhésion » dans le projet de futur programme de travail pour 2022-2024.

---

<sup>4</sup> ONU-Eau (Genève, 2020).

## **B. Promotion et diffusion des avantages de la coopération transfrontière, et appui à l'élaboration d'accords et à la création d'organes conjoints**

30. Le secrétariat a fait le point sur les activités mises en œuvre pour soutenir l'élaboration d'accords et la création d'organes communs dans le cadre des initiatives suivantes : a) projets menés au niveau des bassins pour soutenir l'élaboration d'accords et le renforcement des institutions en Europe orientale et en Afrique occidentale et activités soutenant la coopération régionale en Asie centrale et en Afrique centrale ; b) élaboration d'un projet de liste de contrôle sur l'élaboration d'accords ou d'autres dispositions pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières (ECE/MP.WAT/WG.1/2021/INF.3-ECE/MP.WAT/WG.2/2021/INF.3), qui avait été mis à disposition pour la formulation d'observations. Les activités futures proposées dans ce domaine de travail au-delà de 2021 ont également été présentées.

31. Le représentant de la Guinée-Bissau<sup>5</sup> a fait état de l'avancement des travaux dans le bassin aquifère sénégal-mauritanien, avec la création d'un groupe de travail régional et ses réunions, le développement des connaissances sur l'aquifère et la définition d'une vision commune de la coopération transfrontière dans le bassin. Le représentant de la République de Moldova a souligné les progrès importants réalisés dans le bassin du Dniestr, où un programme d'action stratégique commun avait été approuvé par les pays riverains en mars 2021, dans le but de restaurer l'écosystème du fleuve et d'assurer un développement durable dans le bassin.

32. Les Groupes de travail :

a) Ont invité les pays et les organisations à formuler par écrit des observations sur le projet de liste de contrôle concernant la mise au point de cadres juridiques pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et à les adresser au secrétariat de la Convention sur l'eau, au plus tard le 15 mai 2021 ;

b) Ont confié au secrétariat, qui œuvrerait en collaboration avec la Partie chef de file et le Groupe de rédaction, la tâche de finaliser la publication, en intégrant les observations reçues, pour adoption par la Réunion des Parties à sa neuvième session, et de traduire et d'imprimer la publication en anglais, en arabe, en espagnol, en français et en russe ;

c) Ont décidé d'inclure les domaines d'activité « Promotion et diffusion des avantages de la coopération transfrontière » et « Appui à l'élaboration d'accords et à la création d'organes conjoints » dans le projet de futur programme de travail pour 2022-2024.

## **C. Comité d'application**

33. Le Président du Comité d'application, M. Attila Tanzi, a informé les Groupes de travail des activités du Comité visant à fournir une assistance au Monténégro et à l'Albanie dans le cadre de la procédure consultative WAT/IC/AP/1.

34. La procédure consultative avait été lancée par le Comité au début de 2020 à la demande du Monténégro, qui s'inquiétait de l'éventuel impact transfrontière des nouvelles centrales hydroélectriques de petite taille dont la construction était prévue en Albanie sur la Cijevna/Cem. L'Albanie avait consenti à participer à la procédure. Le Comité avait entrepris une collecte d'informations et tenu plusieurs séances distinctes de consultation en ligne avec le Monténégro et l'Albanie afin de leur dispenser des conseils juridiques et techniques. Lors d'une séance conjointe tenue pendant la douzième réunion du Comité (Genève, 4 et 5 février 2021), les deux pays avaient accepté d'appliquer les conseils du Comité et s'étaient engagés à le faire. Entre autres choses, le Comité avait conseillé aux pays de : créer un groupe de travail technique conjoint sur la surveillance et l'évaluation ; élaborer et mettre en œuvre un protocole d'échange d'informations ; recourir à la commission bilatérale existante pour échanger des informations sur les mesures prévues. Suite aux consultations avec les pays

<sup>5</sup> L'exposé a été présenté par le représentant du Sénégal, en raison de problèmes de connexion.

concernés, le Comité avait désigné un membre pour apporter, selon les besoins, une aide aux deux pays concernant les aspects techniques de ses conseils<sup>6</sup>.

35. M. Tanzi remercie le Monténégro et l'Albanie pour leur coopération exemplaire avec le Comité. Il a souligné que la procédure consultative (WAT/IC/AP/1), la première du genre, démontrait l'utilité de la procédure en tant qu'outil d'aide et de facilitation. Il a mis l'accent sur le fait que la composition du Comité, comprenant à la fois des juristes et des experts de l'eau, lui permettait de traiter de questions transfrontières complexes, et a encouragé les Parties à recourir au Comité et à la procédure consultative.

36. Le représentant du Monténégro a remercié le Comité pour sa détermination à aider les deux pays à surmonter les problèmes liés à la gestion du bassin transfrontière de la Cijevna/Cem et pour les avoir aidés à mieux comprendre comment mettre en œuvre leurs obligations au titre de la Convention.

37. Le secrétariat a rappelé aux Groupes de travail la procédure de désignation et d'élection des candidats au Comité, conformément à la décision VI/1 sur l'appui à l'application et au respect de la Convention<sup>7</sup>. Le secrétariat a rappelé que le mandat de quatre membres du Comité prendrait fin à la neuvième session de la Réunion des Parties. Les Parties ont été invitées à présenter des candidatures au Comité avant le 7 juillet 2021. Le secrétariat a en outre rappelé que les membres du Comité devraient siéger à titre personnel et que, à l'occasion de l'élection des membres, il faudrait tenir compte de la répartition géographique des membres et de la diversité des expériences et des compétences. Les Parties ont été encouragées à présenter des candidatures féminines.

38. Les Groupes de travail :

a) Se sont félicités des résultats de la première procédure consultative menée par le Comité d'application et ont encouragé les autres Parties à faire usage de ce mécanisme utile ;

b) Ont rappelé la décision VI/1 sur l'appui à l'application et au respect de la Convention, en particulier les dispositions relatives à l'élection des membres du Comité<sup>8</sup>, et ont rappelé la date limite du 7 juillet 2021 pour la présentation par les Parties de candidats à l'élection à la neuvième session de la Réunion des Parties.

## **D. Application de la stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial**

39. Le secrétariat a exposé l'état d'avancement de l'application de la Stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial<sup>9</sup>. Le représentant de la Slovénie a rendu compte des mesures prises par son pays pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie, notamment en faisant la promotion de la Convention à l'occasion de manifestations et en mobilisant son réseau diplomatique pour encourager les pays à adhérer à la Convention et à la mettre en œuvre.

40. Les Groupes de travail :

a) Ont accueilli avec satisfaction les mesures prises jusqu'à présent par le Bureau, les Parties, les partenaires et le secrétariat pour appliquer la Stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial ;

b) Ont encouragé le Bureau, les Parties, les partenaires et le secrétariat à redoubler d'efforts pour appliquer la Stratégie afin d'améliorer la gestion des eaux transfrontières à l'échelle mondiale.

---

<sup>6</sup> ECE/MP.WAT/IC/2021/1, par. 5-17.

<sup>7</sup> ECE/MP.WAT/37/Add.2, annexe I.

<sup>8</sup> Ibid., par. 3-12.

<sup>9</sup> Voir ECE/MP.WAT/54/Add.2.

## V. Promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de la gestion des ressources en eau à tous les niveaux

### A. Interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières

41. Le secrétariat a fait état des progrès réalisés dans l'application de l'approche fondée sur les interactions dans les bassins transfrontières, notamment ceux de la Drina et du Drin. Le Président de l'Équipe spéciale des interactions entre les domaines de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des écosystèmes, M. Seppo Rekolainen (Finlande), a rendu compte de l'état d'avancement de l'élaboration de la publication intitulée « Solutions and investments in the water-food-energy-ecosystems nexus: A synthesis of experiences in transboundary basins » (Solutions et investissements dans le domaine des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes : synthèse des données d'expérience dans les bassins transfrontières) (ECE/MP.WAT/WG.1/2021/INF.4-ECE/MP.WAT/WG.2/2021/INF.4), pour laquelle les résultats préliminaires d'une enquête mondiale par questionnaire avaient été examinés à la sixième réunion de l'Équipe spéciale (Genève, 22 et 23 octobre 2020)<sup>10</sup>. Mr. Rekolainen a présenté les activités qu'il était proposé de mener dans ce domaine après 2021.

42. Le représentant de la Serbie a demandé l'aide de la CEE pour mieux utiliser le Fonds vert pour le climat afin de soutenir les actions conjointes sur les questions et les recommandations relatives aux interactions et pour obtenir, dans le bassin de la Drina, des avantages transfrontières conjointement avec la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro et ce, en favorisant une approche intersectorielle et en établissant des liens avec l'action en matière de changements climatiques.

43. Le représentant de la Macédoine du Nord a souligné combien était important le soutien à la mise en œuvre des stratégies intersectorielles régionales, grâce à la mise en œuvre de la feuille de route liée aux interactions concernant le bassin du Drin et du Plan d'action stratégique du Drin. Il a confirmé le souhait de son pays de poursuivre les activités fondées sur les interactions dans le bassin du Drin.

44. Le représentant du Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée a souligné qu'il était prévu de recenser, dans les bassins du Drin et de la Drina, les interventions concrètes pertinentes pour les questions transfrontières en recourant au cadre de la CEE pour les solutions fondées sur les interactions et que, par la suite, des documents de projet seraient élaborés pour les interventions prioritaires. Il a rappelé que l'évaluation des interactions dans le système aquifère du Sahara du Nord-Ouest avait permis de déterminer les principales interconnexions entre les ressources et les solutions susceptibles d'améliorer la gestion, ainsi que de renforcer la coopération transfrontière et de stimuler les actions nationales.

45. La représentante de l'Agence allemande de coopération internationale a rendu compte du Programme de dialogue sur les interactions régionales, qui comprenait un volet sur les questions transfrontières. Elle a expliqué que la deuxième phase serait axée sur la mise en œuvre d'une approche multisectorielle, la mise au jour et le financement de solutions fondées sur les interactions et la présentation de leur valeur ajoutée, notamment grâce à une boîte à outils d'évaluation des effets des interactions qui devait être créée. Elle a fait mention de l'intention de l'Agence de continuer à travailler en étroite collaboration avec la CEE, y compris en contribuant aux meilleures pratiques.

46. Le représentant de la BID s'est félicité de la coopération avec la Convention, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, d'autres partenaires et des pays d'Amérique latine en vue de la tenue d'un webinaire régional sur les solutions et les investissements fondés sur les interactions (Santiago, 26 février 2021). Il a souligné qu'il était indispensable de perfectionner l'approche fondée sur les interactions et de l'intégrer

<sup>10</sup> Voir « Taking stock of nexus solutions and investments in transboundary basins: A synthesis », sous l'onglet « Presentations », point 3, à l'adresse <https://unece.org/environmental-policy/events/task-force-water-food-energy-ecosystems-nexus>.

dans les programmes des pays, et s'est félicité de la coopération future concernant un projet fondé sur les interactions dans le bassin de l'Amazone.

47. Les Groupes de travail :

a) Ont encouragé les pays participant à des projets fondés sur les interactions à tirer parti des résultats de l'évaluation des interactions dans l'élaboration des politiques et des interventions et à étudier la mise en œuvre des solutions et des investissements fondés sur des interactions, en collaboration avec d'autres secteurs ;

b) Ont encouragé les partenaires à appliquer et à enrichir le questionnaire sur les solutions et les investissements fondés sur des interactions<sup>11</sup> ;

c) Ont invité les pays et les organisations à formuler par écrit des observations sur le projet de publication « Solutions and investments in the water-food-energy-ecosystems nexus: A synthesis of experiences in transboundary basins » (Solutions et investissements dans le domaine des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes : synthèse des données d'expérience dans les bassins transfrontières) et de les adresser au secrétariat de la Convention sur l'eau au plus tard le 15 mai 2021 ;

d) Ont chargé le secrétariat de finaliser, en coopération avec la Partie chef de file et les partenaires, la publication « Solutions and investments in the water-food-energy-ecosystems nexus: A synthesis of experiences in transboundary basins » (Solutions et investissements dans le domaine des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes : synthèse des données d'expérience dans les bassins transfrontières) en s'appuyant sur les observations reçues, et de la publier et de l'imprimer en anglais, en espagnol, en français et en russe, la version anglaise devant être disponible pour la neuvième session de la Réunion des Parties ;

e) Ont décidé d'inclure le domaine d'activité « Appui aux évaluations et dialogues intersectoriels par l'application de l'approche fondée sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes » dans le projet de futur programme de travail pour 2022-2024.

## **B. Appui à une répartition équitable et durable des ressources en eau dans un contexte transfrontière**

48. Le représentant de la Hongrie, Partie chef de file, a présenté un aperçu de l'état d'avancement de l'élaboration du projet complet de manuel sur la répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière (ECE/MP.WAT/WG.1/2021/INF.5-ECE/MP.WAT/WG.2/2021/INF.5), et de ses principaux messages (ECE/MP.WAT/WG.1/2021/7-ECE/MP.WAT/WG.2/2021/7). Il a précisé le rôle du groupe d'experts chargé de l'élaboration du manuel ainsi que celui des partenaires qui avaient donné des orientations à ce sujet, et a rendu compte des résultats de la troisième réunion du groupe d'experts (Genève, 20 et 21 octobre 2020). Il a fait état du calendrier de finalisation du manuel, qui devrait être adopté par la Réunion des Parties à sa neuvième session.

49. Le représentant de la Finlande s'est félicité des progrès réalisés dans l'élaboration du manuel et a indiqué qu'il était disposé à codiriger les travaux relatifs à la répartition de l'eau dans le cadre du futur programme de travail pour 2022-2024.

50. Les Groupes de travail :

a) Ont invité les pays et les organisations à formuler par écrit des observations sur la version anglaise du projet de manuel sur la répartition de l'eau dans un contexte transfrontière et à les adresser au secrétariat de la Convention sur l'eau au plus tard le 21 mai 2021, tandis que les versions française et russe seraient mises à disposition en juin, une date limite ultérieure étant prévue pour les observations ;

---

<sup>11</sup> Voir [https://unece.org/sites/default/files/2021-08/Questionnaire%20on%20nexus%20solutions%20and%20investments\\_ENG.pdf](https://unece.org/sites/default/files/2021-08/Questionnaire%20on%20nexus%20solutions%20and%20investments_ENG.pdf).

b) Ont chargé le secrétariat de finaliser, en coopération avec la Partie chef de file et le groupe d'experts, le manuel sur la répartition de l'eau en s'appuyant sur les observations reçues et de le soumettre en anglais, en espagnol, en français et en russe à la Réunion des Parties pour adoption à sa neuvième session, puis de le publier et de l'imprimer dans ces langues ;

c) Ont décidé d'inclure le domaine d'activité « Appui à une répartition équitable et durable des ressources en eau dans un contexte transfrontière » dans le projet de futur programme de travail pour 2022-2024.

### **C. Appui aux dialogues sur les politiques nationales portant sur la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau**

51. Le secrétariat, au nom des partenaires du programme de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau relative aux pays du Partenariat oriental (EUWI+) – à savoir la CEE, l'OCDE, l'Agence autrichienne de l'environnement et l'Office international de l'eau (France) – a informé les Groupes de travail des faits nouveaux survenus en lien avec les dialogues sur les politiques nationales<sup>12</sup> portant sur la gestion intégrée des ressources en eau, l'approvisionnement en eau et l'assainissement de l'eau organisés dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau (EUWI) (avec le concours de la CEE et de l'OCDE). Il a souligné en particulier les progrès réalisés en ce qui concerne le programme EUWI+<sup>13</sup> dans la région du Partenariat oriental et dans le cadre du projet de coopération entre l'Union européenne et les pays d'Asie centrale sur l'eau, l'environnement et les changements climatiques<sup>14</sup>.

52. Les partenaires ont mis en lumière les résultats de l'Initiative obtenus en 2020-2021 malgré les difficultés actuelles dues à la crise sanitaire et les retards connexes, et ont présenté les activités prévues pour la phase finale du projet. Il a été mentionné que le financement actuel des dialogues sur les politiques nationales dans les pays du Partenariat oriental prendrait fin en 2021.

53. Les représentants de l'Arménie, du Kazakhstan, de la République de Moldova et du Tadjikistan ont fait part de leur satisfaction concernant la continuité de l'appui fourni dans le cadre du programme EUWI+ et ont présenté les activités récentes et à venir menées avec l'appui du mécanisme global des dialogues sur les politiques nationales. Ils ont fait part des réalisations et des résultats concrets concernant la planification stratégique de la gestion des ressources en eau, les réformes législatives et réglementaires, la planification de la gestion des bassins hydrographiques, la surveillance, la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et la révision des cibles dans le contexte du Protocole sur l'eau et la santé. Ils ont mis l'accent sur la nécessité de poursuivre ces travaux et sur l'importance qu'il y avait à apporter un soutien à l'avenir pour atteindre les objectifs de développement durable et continuer à rapprocher les politiques de l'eau des normes et principes de l'Union européenne.

54. Un représentant de la Direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement de la Commission européenne, s'exprimant au nom de l'Union européenne, s'est félicité des bons résultats obtenus par les partenaires et les pays bénéficiaires de l'Initiative, notamment pour ce qui était d'apporter de nombreux avantages dans les domaines de la santé publique, du bien-être, des écosystèmes et de la résilience économique. Il a souligné l'excellent effet de levier offert par les dialogues sur les politiques nationales pour la coordination du soutien aux investissements et de la coopération technique. Il a assuré les Groupes de travail que les activités liées à l'eau restaient une priorité pour le Pacte vert pour l'Europe et l'approche « Reconstruire en mieux » et a fait état des plans prévus pour la

<sup>12</sup> On trouvera des informations plus détaillées concernant les dialogues sur les politiques nationales à l'adresse [www.unece.org/env/water/npd/countrydialogues.html](http://www.unece.org/env/water/npd/countrydialogues.html).

<sup>13</sup> On trouvera des informations plus détaillées concernant ce programme à l'adresse <https://euwipluseast.eu/>.

<sup>14</sup> On trouvera des informations plus détaillées concernant ce programme à l'adresse <https://wecoop.eu/>.

prochaine étape suivant l'achèvement du programme EUWI+. Il a observé en particulier que l'Union européenne avait déjà approuvé le financement de l'action de suivi.

55. Les Groupes de travail :

a) Ont salué les progrès accomplis dans le cadre des dialogues sur les politiques nationales en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale, ont exprimé leurs remerciements et leur gratitude à l'Union européenne pour son soutien et ont encouragé l'Union européenne et les autres donateurs à continuer d'appuyer financièrement les travaux menés dans le cadre des dialogues sur les politiques nationales dans ces régions ;

b) Ont décidé d'inclure le domaine d'activité « Appui aux dialogues sur les politiques nationales concernant la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau » dans le projet de futur programme de travail pour 2022-2024.

## **VI. Appui à la surveillance, à l'évaluation et au partage de l'information dans les bassins transfrontières**

56. M<sup>me</sup> Kauppi a rendu compte des résultats de la réunion d'experts consacrée à la surveillance, à l'évaluation et à l'échange de données (en ligne, 1<sup>er</sup> avril 2021), notamment de la décision prise de ne pas mettre à jour les directives techniques sur la surveillance et l'évaluation transfrontières précédemment élaborées dans le cadre de la Convention, mais plutôt de se concentrer sur l'échange de données d'expérience en matière de partage de données, de surveillance et d'évaluation au niveau mondial, et de tenir compte des nouveaux développements technologiques dans la mise à jour de la publication « Strategies for Monitoring and Assessment of Transboundary Rivers, Lakes and Groundwaters » (Stratégies de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières)<sup>15</sup>. M. Ndour a présenté les activités proposées dans ce domaine pour la période 2022-2024.

57. Le représentant de l'OMM a rendu compte de l'aide apportée aux pays pour mettre en place des systèmes d'information sur l'eau efficaces et durables, notamment dans les bassins transfrontières. Il a réaffirmé la volonté de l'OMM de poursuivre et de renforcer sa collaboration avec la Convention, en particulier dans le cadre de la Coalition pour l'eau et le climat.

58. Les Groupes de travail :

a) Se sont félicités des résultats de la réunion d'experts et ont décidé de prendre en considération dans le projet de programme de travail pour 2022-2024 les légères modifications décidées par les experts ;

b) Ont décidé d'inclure le domaine d'activité « Appui à une répartition équitable et durable des ressources en eau dans un contexte transfrontière » dans le projet de futur programme de travail pour 2022-2024.

## **VII. Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et au titre de la Convention**

59. Un représentant de ONU-Eau a présenté l'état d'avancement de l'Initiative de surveillance intégrée d'ONU-Eau pour l'objectif de développement durable n° 6 (IMI-SDG6)<sup>16</sup>, y compris les résultats de la collecte de données de 2020<sup>17</sup> et les prochaines étapes.

---

<sup>15</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.06.II.E.15.

<sup>16</sup> Voir <https://www.sdg6monitoring.org/about/integrated-monitoring-initiative>.

<sup>17</sup> Voir <https://www.unwater.org/publications/summary-progress-update-2021-sdg-6-water-and-sanitation-for-all/>.

60. Des représentants du secrétariat de la CEE et de l'UNESCO ont présenté les premiers résultats du deuxième cycle de rapports concernant l'indicateur 6.5.2 des ODD au cours de la période 2020-2021 et les rapports soumis aux Nations unies à l'échelle mondiale. Au 1<sup>er</sup> avril 2021, sur les 153 pays partageant des eaux transfrontières, 129 avaient soumis leur rapport national. Si le taux de notification et la qualité des données soumises s'étaient améliorés, les progrès devaient s'accélérer pour que tous les bassins transfrontières soient visés par des dispositions opérationnelles d'ici à 2030. Le cycle de rapports avait mis en lumière des lacunes dans les connaissances sur les aquifères transfrontaliers, qu'il fallait également combler. Ces données avaient servi à alimenter les rapports mondiaux sur les ODD, notamment le « Rapport du Secrétaire général : Point sur les objectifs de développement durable » et la base de données des Nations Unies sur les ODD de portée mondiale<sup>18</sup>. Le deuxième rapport « Progress on Transboundary Water Cooperation – Global status of SDG indicator 6.5.2 and acceleration needs » (Progrès de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières – bilan mondial sur l'indicateur 6.5.2 des ODD et besoins en matière d'accélération) serait lancé en août 2021.

61. Un représentant du secrétariat de la CEE a présenté les résultats du deuxième cycle de rapports au titre de la Convention sur l'eau, mettant en lumière l'amélioration de la ponctualité et du taux de soumission des rapports. Toutes les Parties avaient soumis leur rapport ; pour les Parties, la valeur moyenne de l'indicateur 6.5.2 était de 80 %, contre 58 % pour la moyenne mondiale, ce qui soulignait les avantages de la coopération dans le cadre de la Convention. Les résultats de ce cycle de rapports seraient présentés dans le deuxième rapport relatif à la mise en œuvre de la Convention sur l'eau, qui serait lancé à la neuvième session de la Réunion des Parties.

62. Un représentant du secrétariat de la CEE a présenté l'état d'avancement de la mise au point d'un système d'établissement de rapports en ligne, y compris les principaux critères et caractéristiques souhaitables d'un tel système, ainsi qu'une proposition de calendrier. Une note de cadrage consacrée à ce sujet serait présentée à la neuvième session de la Réunion des Parties et il était prévu que le nouveau système électronique serait prêt pour le troisième cycle de rapports en 2023.

63. Les Groupes de travail :

a) Se sont félicités du fait que toutes les Parties avaient soumis des rapports au titre de la Convention sur l'eau lors du deuxième cycle de rapports en 2020-2021 ;

b) Ont exprimé leurs remerciements et leur gratitude aux 129 pays sur les 153 partageant des eaux transfrontières qui avaient soumis des rapports à la CEE et à l'UNESCO dans le cadre du deuxième cycle de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des ODD ;

c) Ont invité les pays à mettre à profit les rapports pour améliorer leur coopération transfrontière, par exemple en fixant des cibles au niveau national ou à l'échelle des bassins ;

d) Ont invité les partenaires, tels que les commissions économiques régionales, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ou les organismes de bassin, à tirer parti du processus d'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable pour poursuivre le renforcement des capacités sur cet indicateur et permettre éventuellement une analyse commune des rapports au niveau régional ;

e) Ont demandé au secrétariat de finaliser et de publier, en collaboration avec l'UNESCO et dans le cadre d'ONU-Eau, le deuxième rapport intitulé « Progress on Transboundary Water Cooperation – Global status of SDG indicator 6.5.2 and acceleration needs » (Progrès de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières – bilan mondial sur l'indicateur 6.5.2 des ODD et besoins en matière d'accélération) en anglais, en arabe, en espagnol, en français et en russe ;

<sup>18</sup> Voir <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database/>.

f) Ont invité les pays et les organisations à communiquer par écrit, au plus tard le 15 juin 2021, des observations sur le projet de deuxième rapport relatif aux progrès de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières dans le cadre de la Convention sur l'eau, qui seraient distribuées par le secrétariat en mai 2021 ;

g) Ont demandé au secrétariat de finaliser le deuxième rapport sur les progrès de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières dans le cadre de la Convention sur l'eau en tenant compte des observations qui seraient reçues, et de le publier et de l'imprimer en anglais, en français et en russe, la version anglaise devant au moins être disponible pour la neuvième session de la Réunion des Parties ;

h) Ont confié au secrétariat la tâche d'étoffer la proposition de système d'établissement de rapports en ligne pour examen et approbation à la neuvième session de la Réunion des Parties ;

i) Ont décidé d'inclure le domaine d'activité « Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et au titre de la Convention » dans le futur programme de travail pour 2022-2024.

## **VIII. Facilitation du financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières**

64. Les représentants des Pays-Bas et de la Suisse, Parties chefs de file pour les travaux visant à faciliter le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, ont présenté les principaux résultats des activités, notamment :

- L'achèvement d'une étude de fond sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins, qui donnerait une vue d'ensemble des coûts liés à la coopération dans le domaine des eaux et des différentes sources financières existantes ;
- Les résultats de l'atelier virtuel sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux et la mise en valeur des bassins transfrontières (Genève, 16 et 17 décembre 2020).

65. Les représentants susmentionnés ont présenté les activités prévues, notamment pour la finalisation d'une publication sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, ainsi que les activités proposées dans ce domaine dans le projet de programme de travail pour 2022-2024.

66. Un représentant du FEM a insisté sur l'importance qu'il y avait à travailler sur le thème du financement, soulignant la nécessité de prendre en compte les priorités régionales dans les priorités nationales et de favoriser la coordination interministérielle. Le huitième cycle de reconstitution des ressources du FEM serait l'occasion de continuer à mobiliser des ressources financières pour soutenir la coopération dans les bassins transfrontières et leur mise en valeur.

67. Les Groupes de travail :

a) Ont confié au secrétariat la tâche de finaliser, en coopération avec les Parties chefs de file et les partenaires, la publication sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins, et de la publier et de l'imprimer en anglais, en espagnol, en français et en russe pour la neuvième session de la Réunion des Parties ;

b) Ont décidé d'inclure le domaine d'activité « Facilitation du financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins » dans le projet de futur programme de travail pour 2022-2024.

## **IX. Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières**

68. Les membres de la coprésidence de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat, M<sup>me</sup> Sibylle Vermont (Suisse) et M. Niels Vlaanderen (Pays-Bas), ont rendu compte de l'état d'avancement des activités, notamment pour les points suivants :

- Principaux résultats de la cinquième réunion du Réseau mondial des bassins menant des activités dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques (26 février 2021), de l'atelier mondial sur le renforcement de la résilience face aux changements climatiques au moyen d'une meilleure gestion de l'eau et de l'assainissement aux niveaux national et transfrontière (29-31 mars 2021) et de la douzième réunion de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat (31 mars 2021) ;
- Contributions aux processus mondiaux, notamment dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), par exemple aux réunions et à l'élaboration des documents techniques du Comité d'adaptation, aux travaux du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, ainsi qu'aux travaux dans le domaine d'action lié à l'eau lancés par la Commission mondiale sur l'adaptation, par exemple au Sommet pour l'adaptation aux changements climatiques (en ligne, les 25 et 26 janvier 2021) ;
- Participation au projet Dniester du FEM et à la préparation du projet Bug-Neman, ainsi qu'à des manifestations consacrées au renforcement des capacités sur le financement de l'adaptation aux changements climatiques.

69. Les membres de la coprésidence ont présenté les activités d'adaptation aux changements climatiques proposées pour le prochain programme de travail pour 2022-2024. Le représentant du Réseau international des organismes de bassin (RIOB) a reconfirmé l'engagement de ce réseau à coopérer avec la Convention sur l'adaptation transfrontière aux changements climatiques dans le cadre de son programme de travail pour 2022-2024, y compris pour les activités du Réseau mondial des bassins menant des activités dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques et dans le cadre de l'initiative « 100 projets Eau et Climat pour l'Afrique ».

70. Le représentant du secrétariat de la Commission du Mékong a souligné l'importance du Réseau mondial pour l'échange d'expériences et le partage des bonnes pratiques et des leçons retenues. Il a indiqué que l'intégration de l'adaptation transfrontière aux changements climatiques dans la mise en valeur des bassins et les politiques climatiques nationales était une priorité pour la Commission du Mékong.

71. Le représentant du FVC a mis en relief l'importance du renforcement des capacités dans l'établissement de propositions de projets liés au climat et dans la mise en œuvre de tels projets, ainsi que la nécessité d'une élaboration adéquate des données de projet sur les retombées positives et la logique climatique. Il a souligné que les liens régionaux et sectoriels devraient être renforcés par une meilleure coopération avec les autorités nationales désignées et que la coopération avec les entités régionales accréditées devrait être élargie.

72. Les Groupes de travail :

a) Ont accueilli avec satisfaction les conclusions de l'atelier mondial sur le renforcement de la résilience face aux changements climatiques au moyen d'une meilleure gestion de l'eau et de l'assainissement aux niveaux national et transfrontière (Genève, 29-31 mars 2021) et ont demandé au secrétariat de transmettre ces conclusions à la CCNUCC et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en vue de leur présentation à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC (Glasgow (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), 31 octobre-12 novembre 2021) ;

b) Se sont félicités des progrès accomplis par le Réseau mondial des bassins menant des activités dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques et ont encouragé l'adhésion d'un plus grand nombre de bassins transfrontières au Réseau ;

c) Ont encouragé les pays à intégrer les questions liées à l'eau et à la coopération transfrontière dans leurs documents nationaux relatifs au climat, par exemple les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les plans nationaux d'adaptation (PNA), ainsi qu'à faciliter la communication avec les collègues responsables des questions ayant trait aux changements climatiques et de la prévention des catastrophes ;

d) Ont décidé d'inclure le domaine d'activité « Appui à une répartition équitable et durable des ressources en eau dans un contexte transfrontière » dans le projet de futur programme de travail pour 2022-2024.

## **X. Partenariats, communication et gestion des connaissances**

### **A. Coopération avec ONU-Eau, les partenaires mondiaux et régionaux et d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement**

73. Les partenaires ont fait part d'informations sur leurs activités en matière de coopération dans le domaine des eaux transfrontières, notamment en précisant comment ils appuyaient l'exécution des activités du programme de travail de la Convention aux niveaux mondial et régional. Un représentant du Groupe de la Banque mondiale a exprimé l'espoir que se poursuivraient les travaux menés en coopération avec la Convention dans le domaine des eaux transfrontières.

74. Un représentant de la BID a exprimé sa volonté de renforcer davantage la coopération avec la Convention dans de nombreux domaines, y compris les activités axées sur des projets pouvant être financés, les solutions et les investissements fondés sur les interactions, ainsi que l'organisation d'un symposium régional sur les eaux transfrontières, qui serait accueilli par la Bolivie.

75. Un représentant du Partenariat mondial pour l'eau a fait état d'une coopération fructueuse avec la Convention s'agissant de plusieurs activités telles que : la sensibilisation à la Convention ; les évaluations des interactions dans les bassins transfrontières de la région méditerranéenne ; l'appui à l'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable ; l'appui à des ateliers mondiaux tenus dans le cadre de la Convention.

76. Le Président du Protocole sur l'eau et la santé a rendu compte des principaux faits récents survenus dans le cadre du Protocole et de la coopération entre celui-ci et la Convention.

77. M<sup>me</sup> Jekel a été sensible à la valeur ajoutée essentielle des partenariats et de la coopération avec les partenaires mondiaux et régionaux, qui permettait de renforcer la coopération dans le domaine des eaux transfrontières à travers le monde et de promouvoir la sensibilisation à la Convention et à ses principes ainsi que leur mise en œuvre.

78. Les Groupes de travail :

a) Ont encouragé les partenaires à repérer les synergies possibles avec la Convention et à conjuguer leurs efforts pour favoriser une meilleure connaissance et une application renforcée de la Convention et de ses activités dans le monde entier, y compris dans le cadre de son futur programme de travail pour 2022-2024 ;

b) Ont confié au secrétariat la tâche d'élaborer, en coopération avec le Bureau, un projet de décision sur les partenariats ou des décisions plus précises en matière de partenariat avec certaines organisations pour adoption à la neuvième session de la Réunion des Parties ;

c) Ont décidé d'inclure le domaine d'activité « Coopération avec ONU-Eau, les partenaires mondiaux et régionaux et d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement » dans le projet de futur programme de travail pour 2022-2024.

## **B. Activités du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels**

79. Le Coprésident du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels a présenté les activités récentes du Groupe spécial, à savoir la promotion et la traduction des directives élaborées, la communication avec les organismes de bassin au sujet de la prévention de la pollution accidentelle des eaux et l'appui aux activités transfrontières.

80. Les Groupes de travail ont décidé d'inclure le domaine d'activité « Activités du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels » dans le projet de futur programme de travail pour 2022-2024.

## **XI. Centre international d'évaluation de l'eau**

81. Le représentant du Centre international d'évaluation de l'eau, qui a été créé au titre de la Convention pour faciliter la collaboration, a fait état des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail du Centre pour 2019-2021 et a présenté les principales orientations des futurs travaux pour 2022-2024, qui seraient axés sur : a) l'appui à la surveillance, à l'évaluation et au partage d'informations dans les bassins transfrontières ; b) la promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de la gestion des ressources en eau à tous les niveaux ; c) l'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et la mise en œuvre de la Convention.

82. Les Groupes de travail :

a) Ont relevé avec satisfaction les activités menées par le Centre international d'évaluation de l'eau en 2019-2021 et ont remercié le Kazakhstan pour le soutien apporté au Centre ;

b) Ont confié au Kazakhstan la tâche d'élaborer, en consultation avec le Bureau et le secrétariat, le projet de programme de travail du Centre pour 2022-2024 et de le soumettre à la Réunion des Parties pour adoption à sa neuvième session.

## **XII. Financement des activités relatives à la Convention sur l'eau**

83. La secrétaire de la Convention a présenté le rapport provisoire sur les contributions et les dépenses de janvier à décembre 2020 (ECE/MP.WAT/WG.1/2021/5-ECE/MP.WAT/WG.2/2021/5). Les représentants de l'Allemagne et de la Slovénie ont fait part du fait que leur pays respectif s'engageait à contribuer financièrement à la Convention. M<sup>me</sup> Kaupi a insisté sur la nécessité pour toutes les Parties de contribuer, tant financièrement qu'en nature, aux travaux relevant de la Convention.

84. Le représentant de l'Estonie a présenté, au nom du Bureau, le projet de décision sur les objectifs à atteindre pour assurer un financement plus durable et prévisible des travaux menés au titre de la Convention (ECE/MP.WAT/WG.1/2021/8-ECE/MP.WAT/WG.2/2021/8), projet qui avait été élaboré pour répondre à la demande faite à la huitième session de la Réunion des Parties (Nur-Sultan, 10-12 octobre 2018), à savoir élaborer, pour examen à la neuvième session de la Réunion des Parties, des options pour un financement plus durable et plus prévisible des travaux à mener au titre de la Convention<sup>19</sup>.

85. Les Groupes de travail :

a) Ont exprimé leur gratitude à tous les donateurs qui appuyaient la mise en œuvre du programme de travail de la Convention ;

b) Ont invité les Parties, les non-Parties et les autres donateurs à fournir des ressources financières, si possible sans affectation spéciale, pour l'exécution du programme de travail ;

<sup>19</sup> ECE/MP.WAT/54, par. 103 h).

c) Ont approuvé le projet de décision sur les objectifs à atteindre pour obtenir un financement plus durable et plus prévisible des travaux à mener au titre de la Convention et ont demandé au secrétariat de soumettre le document à la Réunion des Parties pour qu'elle l'adopte à sa neuvième session.

### **XIII. Programme de travail futur pour 2022-2024**

86. La secrétaire de la Convention a présenté les progrès généraux réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail pour 2019-2021 ainsi que les enseignements à retenir. Elle a donné un aperçu du projet de programme de travail pour 2022-2024, concernant notamment sa structure, les activités prévues, les Parties susceptibles d'être les chefs de file pour les différents domaines de travail ainsi que les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme.

87. Le directeur de la Division de l'environnement de la CEE a fait le point sur l'état d'avancement du processus de création d'un nouveau poste de classe P-5 inscrit au budget ordinaire de l'ONU, pour les fonctions de chef du Groupe de l'eau et secrétaire de la Convention sur l'eau, suite à la demande formulée par la Réunion des Parties à sa huitième session<sup>20</sup>. Le processus n'avait pas été approuvé par le Conseil économique et social. Par conséquent, les coûts correspondant à un poste de classe P-5 avaient été inclus dans le projet de programme de travail pour 2022-2024, ainsi que l'avait proposé le Bureau.

88. Les Groupes de travail ont discuté de la manière d'intégrer les questions de genre dans le futur programme de travail dans le but d'assurer la participation tant des femmes que des hommes à la coopération et à la prise de décisions dans le domaine des eaux transfrontières.

89. Les Groupes de travail ont formulé des observations sur les activités prévues dans le projet de programme de travail pour 2022-2024. Le représentant du Ghana a confirmé la volonté de son pays de codiriger l'activité 1.1 sur le renforcement des capacités de mise en œuvre de la Convention et le soutien aux processus d'adhésion nationaux. Le représentant du Sénégal a confirmé que son pays s'engageait à coprésider le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation. Tous deux ont proposé de partager leur expérience avec les nouvelles Parties en matière d'élaboration de plans nationaux pour la mise en œuvre de la Convention.

90. Le représentant de la Commission européenne a confirmé que celle-ci soutenait avec vigueur la Convention, notamment en la promouvant à l'occasion de manifestations de haut niveau et auprès des délégations de l'Union européenne dans différents pays. La Direction générale des partenariats internationaux envisageait d'appuyer davantage la mondialisation de la Convention dans le cadre d'un nouveau projet visant à accroître la sensibilisation à la Convention ainsi que le nombre des adhésions à cet instrument. Le représentant du Partenariat mondial pour l'eau a confirmé le soutien continu apporté par le Partenariat en faveur de la mise en œuvre des activités dans divers domaines de travail. Le représentant du Guatemala a reconnu que le projet de programme de travail pouvait répondre aux besoins des pays et a insisté sur le fait qu'il était important de se concentrer sur les approches fondées sur l'intégration régionale.

91. Les représentants de la Finlande et de la Suède ont confirmé l'engagement de leur pays respectif à soutenir les travaux de la Convention et ont insisté sur la nécessité de mettre en évidence qu'il était important de préserver la biodiversité et de protéger l'environnement dans le projet de programme de travail pour 2022-2024.

92. Les Groupes de travail :

a) Ont soutenu l'intégration des questions de genre dans le futur programme de travail pour 2022-2024 ;

b) Ont encouragé les Parties à proposer un nombre équilibré d'hommes et de femmes pour les points de contact, les délégués aux réunions et les candidats au Bureau et au Comité d'application ;

---

<sup>20</sup> Ibid., par. 103 j).

c) Sont convenus de la future structure institutionnelle de la Convention et des attributions des différents organes subsidiaires qui permettraient d'orienter la mise en œuvre du programme de travail de la Convention sur l'eau pour 2022-2024 ;

d) Ont invité les pays et les organisations à faire part au secrétariat de toute observation écrite supplémentaire sur le projet de programme de travail pour 2022-2024, au plus tard le 15 mai 2021 ;

e) Ont approuvé le projet de programme de travail pour 2022-2024 et ont chargé le Bureau de la Convention, avec le concours du secrétariat, d'intégrer les observations reçues et de finaliser le projet de programme pour 2022-2024 afin de le soumettre à la Réunion des Parties pour adoption à sa neuvième session ;

f) Ont invité les Parties, les non-Parties et les autres donateurs à fournir des ressources financières pour la mise en œuvre du projet de programme de travail et à annoncer toute contribution de ce type à la neuvième session de la Réunion des Parties.

#### **XIV. Préparation de la neuvième session de la Réunion des Parties**

93. Le représentant de l'Estonie a rappelé la décision du Bureau de tenir la neuvième session de la Réunion des Parties à Genève en mode hybride, plutôt qu'en Estonie comme prévu initialement. Il a décrit les préparatifs de la neuvième session entrepris par l'Estonie, le secrétariat et le Bureau. Il a présenté le projet de programme de la neuvième session, qui comprenait : a) un débat de haut niveau sur l'eau et la paix ; b) un débat consacré aux questions diverses au cours duquel seraient examinés les progrès réalisés dans le cadre du programme de travail ainsi que les activités futures. Il a insisté sur le rôle important de la Réunion des Parties, s'agissant de définir les priorités pour les travaux menés dans le cadre de la Convention pendant la période 2022-2024. Il a fait état d'une séance d'information à l'intention des missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, laquelle était prévue pour le 21 juin 2021 et porterait sur la neuvième session de la Réunion des Parties. Il a ajouté que l'Estonie s'était engagée à accueillir à Tallinn en 2022 une manifestation qui se déroulerait en présentiel pour célébrer le trentième anniversaire de la Convention.

94. Les Groupes de travail :

a) Se sont félicités des préparatifs de la neuvième session de la Réunion des Parties effectués par l'Estonie, le secrétariat et le Bureau ;

b) Ont encouragé les Parties, les non-Parties et les organisations à participer à la réunion de haut niveau et à mobiliser leurs missions permanentes à Genève pour qu'elles y participent, le cas échéant ;

c) Ont confié au Bureau la tâche d'élaborer, en coopération avec le secrétariat, des règles pour la prise de décisions durant la session hybride.

#### **XV. Lieu éventuel de la dixième session de la Réunion des Parties**

95. Le secrétariat a rappelé le projet de procédure relative aux propositions de Parties visant à accueillir les futures sessions de la Réunion des Parties et a présenté les éléments d'un projet de décision de la Réunion des Parties sur la question (ECE/MP.WAT/WG.1/2020/4). Il a rappelé que ledit document avait déjà été présenté au Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau à sa quinzième réunion. Les participants ont ensuite été invités à formuler des observations concernant le document et aucune observation n'avait été reçue.

96. Le secrétariat a également rappelé que l'appel à propositions pour l'accueil de la dixième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau en 2024 (ECE/MP.WAT/WG.1/2020/INF.9), avait été diffusé à toutes les Parties le 11 juin 2020. Les Parties intéressées avaient été invitées à soumettre des propositions avant le 30 avril 2021. Le secrétariat a indiqué n'avoir reçu aucune proposition au 28 avril 2021. Le représentant de la Slovénie a déclaré que son pays envisageait d'accueillir la dixième

session de la Réunion des Parties. Le Coprésident l'a remercié pour cette information positive.

97. Les Groupes de travail :

a) Ont décidé de soumettre le projet de décision sur la procédure relative aux propositions de Parties visant à accueillir les futures sessions de la Réunion des Parties, tel qu'il figurait dans le document ECE/MP.WAT/WG.1/2020/4, à la Réunion des Parties pour adoption à sa neuvième session ;

b) Ont demandé au secrétariat de soumettre à la Réunion des Parties, au plus tard six semaines avant sa neuvième session, un aperçu des propositions reçues concernant l'accueil de la dixième session de la Réunion des Parties, pour examen et décision par la Réunion des Parties à sa neuvième session.

## **XVI. Date et lieu des prochaines réunions des Groupes de travail**

98. M<sup>me</sup> Jekel a remercié M<sup>me</sup> Kauppi, pour laquelle la réunion en cours était la dernière, d'avoir coprésidé pendant de nombreuses années le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et le Groupe de travail de la surveillance et l'évaluation.

99. Les membres de la coprésidence ont prononcé la clôture de la réunion le mercredi 28 avril 2021 à midi.

---